

## La Myodystrophie ou sclérose musculaire

Sous l'intitulé du motif de saisie « *myodystrophie* », on retrouve 3 catégories de sclérose musculaire : la sclérose musculaire d'origine métabolique liée à un trouble nutritif des fibres musculaires, la sclérose musculaire d'origine cicatricielle qui concerne les plaies d'origine traumatique ou chirurgicale et la dégénérescence de type « gras ».

La dégénérescence est la modification d'une cellule, d'un tissu ou d'un organe vers une forme diminuée et moins fonctionnelle.

### La sclérose musculaire d'origine métabolique :

Elle est anciennement dénommée fibrolipomatose.

Ce n'est pas seulement une dégénérescence musculaire car il y a, en plus, une réaction inflammatoire cellulaire avec la formation d'un tissu conjonctivo-fibrineux. La fibrolipomatose peut résulter d'un phénomène inflammatoire (traumatisme par exemple) ou bien correspondre, parfois, à une myopathie primitive chez les bovins.



L'origine de cette myodystrophie reste incertaine.

Il n'y a aucune manifestation clinique.

En surface, l'aspect du muscle est peigné : il y a alternance de bandes rouges et jaunes très irrégulières en largeur. La coupe transversale du muscle ressemble à un damier.



**Fibrolipomatose chez un bovin**

Dans un premier temps, les fibres musculaires sont remplacées par du tissu fibreux qui est ensuite envahi par des cellules graisseuses.

Lors de sa découverte à l'abattoir, la(les) partie(s) atteinte(s) est(sont) saisie(s) pour « myodystrophie ou sclérose musculaire d'origine métabolique ».

**La fibrolipomatose est le seul type de dégénérescence musculaire remboursé par le Fond d'Assainissement Régional.**

#### La sclérose musculaire d'origine cicatricielle :

Les zones touchées sont décolorées, les contours sont irréguliers et l'aspect est fibreux. Cette dégénérescence survient suite à un traumatisme d'élevage (césarienne, piqûre...). Elle n'est pas remboursée par le Fond d'Assainissement Régional.

Tranche de gauche = atteinte de myodystrophie nerveuse

Tranche de droite = viande normale



#### La dégénérescence de type « gras » :

Elle est associée à un état d'engraissement de la carcasse élevé (= 5). Elle est généralement qualifiée de « viande anormalement trop grasse ». Ce type de dégénérescence n'est pas couvert par le Fond d'Assainissement Régional.



Vue en coupe d'une dégénérescence grasseuse